



Commune de Bournezeau

le + Nature

Bulletin communal EXCEPTIONNEL

JUILLET 2020

Mesdames, Messieurs,

C'est dans un contexte exceptionnel de crise sanitaire que nous nous adressons à vous, en ce début d'été. Le 15 mars, les électrices et les électeurs ont accordé leur confiance à la liste « Bournezeau - Saint Vincent Puymaufrais, Avec vous, Allons plus loin » et nous les remercions. Ce n'est qu'au terme du confinement, le 25 mai dernier, que le Conseil Municipal a pu se mettre en place.

La crise du coronavirus nous a obligé à changer nos habitudes et la préoccupation des élus en cette période inédite avec l'équipe sortante, les agents et les bénévoles que nous remercions, a été de protéger les habitants, de venir en aide aux plus fragiles et à nos aînés.

Dès notre installation, la priorité a été donnée aux enfants pour qu'ils puissent retrouver le chemin de l'école. Nous mettons tout en œuvre pour poursuivre les projets engagés, l'extension de l'accueil de loisirs, la réalisation du lotissement « le Fief du Château » et déterminer les orientations de ces prochaines années. Actuellement, nous travaillons avec l'aide d'un programmiste sur le projet du « vieux château ».

Comme annoncé dans notre programme, nous vous sollicitons pour participer à nos actions et nous vous encourageons à vous inscrire dans les différents comités consultatifs que nous ouvrons.

La période que nous vivons nous conforte dans l'importance de la solidarité et du **bien vivre ensemble**, à nous tous de poursuivre cette dynamique.

Nous vous souhaitons de profiter pleinement de cette période estivale et vous proposons de nous retrouver à la rentrée que nous espérons tous meilleure.

Louissette Billaudeau, Maire de Bournezeau

Jérôme Aubineau, Maire délégué de Saint Vincent Puymaufrais

Sentier à émotions de la Vouraiie – Sentier Amanéa



Venez découvrir le Sentier Amanéa, un nouveau **sentier à émotions de 2,5 km en forêt**, autour du lac de la Vouraiie.

Un conte, des activités, une parenthèse enchantée... pour vivre la nature autrement !

Unique en France, par son concept, le sentier à émotions du lac de la Vouraiie, crée une nouvelle forme d'interprétation de la nature. 21 étapes artistiques à vivre avec des expériences sonores sur des œuvres en pierre et en bois.

Accès libre et gratuit toute l'année. Prévoir des chaussures de marche. Non praticable en poussette. Parking et toilettes sur place.

☞ **Départ, La Martinière (direction Saint Martin des Noyers).**



Photos : Communauté de Communes du Pays de Chantonnay

INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL 2020 - 2026

Après une période transitoire liée à la crise sanitaire, l'installation du nouveau Conseil Municipal (23 élus) a eu lieu le **lundi 25 mai 2020**.



Louise BILLAUDEAU
Maire de BOURNEZEAU



1

Jérôme AUBINEAU
Maire délégué de
St Vincent Puymaufrais
et 1^{er} Adjoint



2

Laurence BOURGEOIS
2^{ème} Adjointe



3

Jeannick DEBORDE
3^{ème} Adjoint



4

Ingrid ZOUBAIRI
4^{ème} Adjointe



5

Christophe RINEAU
5^{ème} Adjoint



6

Monique BROCHARD
6^{ème} Adjointe



7

Dominique GOINEAU
Conseiller Municipal
délégué



8

Michel GILBERT
Conseiller Municipal
délégué



9

Jérôme BELAUD
Conseiller Municipal
délégué



10

Amélie BAUDET
Conseillère Municipale
déléguée



Françoise CHARRIER
Conseillère Municipale



Anne-Marie DAVIEAU
Conseillère Municipale



Guy SICOT
Conseiller Municipal



Clotilde JACQUEMART
Conseillère Municipale



Annie PELON
Conseillère Municipale



Bernadette VINCENT
Conseillère Municipale



Daniel CHARNEAU
Conseiller Municipal



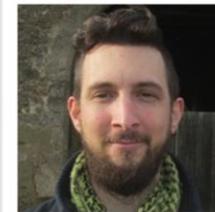
Antoine BITEAU
Conseiller Municipal



Véronique MERCIER
Conseillère Municipale



Tatiana BALLET
Conseillère Municipale



Jean-Charles CHATAIGNER
Conseiller Municipal



Tristan DESSOIT
Conseiller Municipal

Les commissions municipales – 2020/2026

- | | |
|---|---|
| <p>1. Jérôme AUBINEAU : Affaires scolaires et culturelles.</p> <p>2. Laurence BOURGEOIS : Affaires sociales et CCAS.</p> <p>3. Jeannick DEBORDE : Aménagement du territoire avec l'urbanisme et l'environnement.</p> <p>4. Ingrid ZOUBAIRI : Finances.</p> <p>5. Christophe RINEAU : Voirie, réseaux matériel technique.</p> | <p>6. Monique BROCHARD : Foyer soleil.</p> <p>7. Dominique GOINEAU : Associations de loisirs et d'évènementiel, foyer des jeunes, cérémonies patriotiques, camping, tourisme.</p> <p>8. Michel GILBERT : Bâtiments et équipements sportifs, cimetières.</p> <p>9. Jérôme BELAUD : Associations sportives.</p> <p>10. Amélie BAUDET : Enfance jeunesse.</p> |
|---|---|



Si vous êtes intéressés pour travailler aux côtés de vos élus, au sein des **Comités Consultatifs liés aux Commissions Municipales de votre choix**, signaler votre souhait en Mairie : par téléphone au **02.51.40.71.29** ou par mail : mairie@bournezeau.fr

<u>Thèmes</u>	<u>Vice-Président(e)</u> Par délégation du Maire (Présidente de droit)	<u>Membres</u> <i>(En cours de constitution)</i>
Urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, lotissements)	Jeannick DEBORDE	Antoine BITEAUD, Véronique MERCIER, Tristan DESSOIT
Développement durable, éolien, espaces verts	Jeannick DEBORDE	Antoine BITEAUD, Véronique MERCIER, Amélie BAUDET, Tatiana BALLET, Tristan DESSOIT, Jérôme AUBINEAU
Réseaux - assainissement (eau, électricité, gaz)	Christophe RINEAU	Guy SICOT
Voirie	Christophe RINEAU	Tristan DESSOIT, Ingrid ZOUBAIRI
Relations avec les professionnels	Louissette BILLAUDEAU	Françoise CHARRIER, Guy SICOT, Jean-Charles CHATAIGNER
Bâtiments, gestion des salles	Michel GILBERT	Amélie BAUDET, Tatiana BALLET, Jérôme BELAUD, Ingrid ZOUBAIRI, Guy SICOT, Dominique GOINEAU
Cimetières	Michel GILBERT	Françoise CHARRIER, Véronique MERCIER, Jean-Charles CHATAIGNER, Guy SICOT
Tourisme – promotion de la Commune	Dominique GOINEAU	Daniel CHARNEAU, Clotilde JACQUEMART, Bernadette VINCENT
Enfance jeunesse	Amélie BAUDET	Anne-Marie DAVIEAU, Bernadette VINCENT, Jean-Charles CHATAIGNER, Jérôme AUBINEAU
Ecole - Affaires scolaires Restauration scolaire	Jérôme AUBINEAU	Annie PELON, Monique BROCHARD, Daniel CHARNEAU, Anne-Marie DAVIEAU, Ingrid ZOUBAIRI, Amélie BAUDET, Jeannick DEBORDE
Communication Information	Louissette BILLAUDEAU	Amélie BAUDET, Jérôme AUBINEAU
Finances budget	Ingrid ZOUBAIRI	Monique BROCHARD
Culture, patrimoine	Jérôme AUBINEAU	Françoise CHARRIER, Antoine BITEAUD, Bernadette VINCENT, Anne-Marie DAVIEAU, Amélie BAUDET, Dominique GOINEAU
Relation avec le monde associatif sportif	Jérôme BELAUD	Monique BROCHARD, Michel GILBERT
Évènementiel, cérémonies patriotiques, relations avec les associations (autres que sportives et culturelles)	Dominique GOINEAU	Anne-Marie DAVIEAU, Clotilde JACQUEMART, Michel GILBERT, Jérôme AUBINEAU
Affaires sociales	Laurence BOURGEOIS / Monique BROCHARD	Tatiana BALLET, Annie PELON, Véronique MERCIER, Daniel CHARNEAU, Anne-Marie DAVIEAU, Clotilde JACQUEMART

C'est Utile

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire et de son évolution permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.), de programmes de rénovation des quartiers, de moyens de transport à développer...

C'est simple

Un agent recenseur, recruté par votre mairie, vous remettra vos codes de connexion pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, il vous remettra des questionnaires papier qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

C'est sûr

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Le traitement des questionnaires est mené de manière strictement confidentielle, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

LE RECENSEMENT SUR INTERNET : C'EST ENCORE PLUS SIMPLE !



Plus de 60% des personnes recensées ont répondu en ligne en 2019.

Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre mairie ou vous rendre sur www.le-recensement-et-moi.fr

Le recensement de la population est gratuit, ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.



A cette occasion, la Commune de Bournezeau devra recruter 6 agents recenseurs.

Si vous êtes disponibles et intéressés par cette mission, vous pouvez vous faire connaître, dès à présent, en Mairie :

(02.51.40.71.29 ou mairie@bournezeau.fr)

Projet immobilier : consultation gratuite d'un architecte

Un architecte consultant du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) de la Vendée propose des **permanences gratuites** à la Communauté de communes du Pays de Chantonay.

L'architecte consultant renseigne les particuliers qui ont un projet de construction, de rénovation, de réhabilitation ou d'extension de leur habitat. Il donne des conseils gratuits pour réfléchir à une implantation et à une organisation judicieuse de la construction, à son intégration dans l'environnement, au choix des matériaux et des solutions techniques adaptés au projet... L'architecte a vocation à alimenter votre réflexion sur votre projet, en vous aiguillant, en vous proposant des pistes de recherches, ou en vous aidant à redéfinir vos attentes avec plus de précision. Il ne fait pas de plan, pour ne pas concurrencer les architectes libéraux.

Dates des prochaines permanences : 28 août, 11 septembre, 25 septembre, etc...

Renseignements auprès du CAUE : 02.51.37.44.95.



Collecte des déchets contenant de l'amiante

Une collecte exceptionnelle des déchets contenant de l'amiante liée aura lieu le :

- ❖ Déchèterie des **Essarts** : Lundi 28 septembre (10h à 12h)
- ❖ Déchèterie de **La Châtaigneraie** : Mercredi 30 septembre (10h à 12h)
- ❖ Déchèterie de **Chantonay** : **Vendredi 02 octobre (10h à 12h)**
- ❖ Déchèterie de la **Flocellière** : Samedi 03 octobre (10h à 12h)

Les déchets concernés sont les éléments en amiante-ciment tels que des plaques ondulées, des éléments de façades, des canalisations.

Les déchets concernés sont les éléments en amiante-ciment tels que des plaques ondulées, des éléments de façades, des canalisations.



Tarifs*	
Jusqu'à 25 kg :	10 €
De 26 à 50 kg :	15 €
De 51 à 75 kg :	20 €
De 76 à 100 kg :	25 €
Au-delà de 100 kg :	25 € + 0,90 € par kilo supplémentaire

Pour bénéficier de ce service, une **inscription est obligatoire** auprès des services du SCOM en appelant au : 02.51.57.11.93 **avant le 18 septembre 2020.**